

PROCES-VERBAL de la 27e assemblée générale annuelle de la Société des administrateurs et fonctionnaires des communes neuchâtelaises, le samedi 6 juin 1953, à Saint-Blaise, salle de Justice.

=====

Présidence: M. Robert Béguin, président.

A 9 h.30, le président ouvre la séance en saluant la présence de MM. P.A. Leuba, président du Conseil d'Etat, nouveau chef du département de l'Intérieur, René Tschanz, contrôleur des communes, Marcel Roulet, vice-président du Conseil communal de Saint-Blaise, Loys Huttenlocher, inspecteur-adjoint des contributions.

44 membres actifs sont présents.

Le président excuse l'absence de nos deux membres d'honneur: MM. Edgar Renaud et Paul Rognon.

Il excuse aussi l'absence de quelques membres actifs: MM. Emery (Buttes), Racine (Colombier), Zbinden (Travers) et Gaberel (Coffrane).

L'assemblée entend ensuite la lecture du procès-verbal de la 26e assemblée générale. Ce procès-verbal est adopté avec remerciements à son auteur, M. Eugène Favre (Fleurier).

Rapport de gestion sur l'exercice 1952/1953. - Le président donne tout d'abord la composition du comité en charge depuis la dernière assemblée générale. Puis il retrace brièvement l'activité du comité qui s'est réuni 7 fois durant l'exercice.

Le rapport du caissier annonce que l'Actif de la société s'élève à Fr. 1.667,60 au 30 avril 1953, accusant une diminution de Fr. 1,08 par rapport à l'Actif au 30 avril 1952.

MM. Benoit Colin (Corcelles) et Willy Cathoud (Auvernier), vérificateurs de comptes, déclarent la parfaite exactitude des comptes et proposent d'en donner décharge au caissier.

A l'unanimité, l'assemblée adopte ces 3 rapports.

Nomination d'un membre d'honneur. - Le président annonce que le comité propose à l'assemblée de nommer membre d'honneur de notre société M. Camille Brandt, ancien Conseiller d'Etat. C'est une manière élégante de prendre congé de l'ancien chef du département de l'Intérieur auprès duquel nous avons toujours rencontré, ces dernières années, un appui bienveillant et compréhensif.

Par acclamations, l'assemblée ratifie la proposition du comité.

Admissions et démissions. - A l'unanimité, l'assemblée ratifie l'admission des 4 membres reçus dans le courant de l'exercice; il s'agit de: Melle Hiltbrunner, employée à la commune de Corcelles-Cormondèche, MM. Roger Cuche, administrateur communal aux Geneveys s/Coffrane, Jean-Pierre Juvet, employé au bureau communal de Cortaillod et Claude Ménétrety, employé au bureau de Fontainemelon.

Il a été enregistré 2 démissions pendant la même période; celles de MM. Armand Zaugg (Brot Plamboz) et André Girard (Peseux) qui ont quitté l'administration.

Avant de poursuivre l'ordre du jour, le président salue M. Camille Brandt, ancien conseiller d'Etat, qui vient de prendre place dans la salle.

Fixation du lieu de l'assemblée de 1954. - M. Matile déclare que la commune de Fontainemelon serait heureuse de recevoir notre société l'année prochaine.

Au nom de l'assemblée, le président remercie M. Matile qui est chargé de faire part de notre reconnaissance au Conseil communal de Fontainemelon.

Nomination des vérificateurs de comptes. - A l'unanimité, MM. Colin et Cathoud sont confirmés dans leur mandat pour l'exercice 1953/1954.

Statut des administrateurs et fonctionnaires communaux. - Cette question a été présentée par l'un de nos membres lors de l'assemblée générale du 24 mai 1952 et le nouveau comité a été chargé d'étudier la mise sur pied du statut de l'administrateur et du personnel communaux, à l'instar de ce qui existe pour le personnel fédéral et cantonal.

Dans un rapport complet et bien présenté, le président passe en revue les différents points essentiels qui ont fait l'objet des questionnaires envoyés à nos membres en septembre 1952.

En conclusion, le rapport présidentiel déclare que les conditions faites aux administrateurs communaux de notre canton sont très diverses et, loin d'être un élément stimulant, ces différences créent, à la longue chez ceux qui se trouvent être prétextés, un sentiment d'infériorité et contribuent à développer un mécontentement qui, très souvent, ne peut pas s'extérioriser et, avec le temps, incontestablement nuit à la qualité du travail de ceux qui s'estiment lésés.

Les administrateurs admettent que des différences de traitement existent entre petites et grandes localités, mais ils demandent qu'à charges et responsabilités égales, les conditions de travail soient sensiblement les mêmes. Cela est le cas pour le Corps enseignant, ils ne peuvent comprendre qu'il n'en soit pas de même pour eux. Le meilleur moyen de donner satisfaction à ces fidèles serviteurs des communes serait, à notre avis, l'adoption par les autorités compétentes d'un statut-type du personnel communal.

Dans ce but, le comité a pris contact avec le groupement des communes du Littoral. Une délégation du comité s'est approchée du chef du département de l'Intérieur ainsi que d'une dizaine de conseillers communaux, membres influents du groupement des communes du Littoral. Tous ces contacts extrêmement encourageants nous font penser qu'un statut-type adopté par le Groupement des communes du Littoral et recommandé par lui aux communes-membres, aurait un caractère de semi-officialité qui en faciliterait l'introduction dans le reste du canton.

C'est pourquoi le comité demande à l'assemblée générale de l'autoriser à aller de l'avant en prenant contact la commission des Finances du Groupement des communes du Littoral, commission qui a été chargée d'étudier le statut-type du personnel communal, lors de l'assemblée générale du Groupement tenue à Colombier, le 9 mai 1953.

Le président ouvre la discussion générale au sujet du rapport qui vient d'être présenté.

M. Bonjour (Lignièrès) remercie le comité de son travail, mais il est sceptique au sujet de la réalisation de ce statut-type. Il pense que la révision de la loi sur les communes devrait permettre une amélioration des conditions de travail des administrateurs communaux. Il forme des vœux pour la réussite des démarches entreprises par le comité.

M. Kormann (Saules) pense aussi qu'un résultat pourrait être obtenu lors de la révision de la loi sur les communes.

M. Guinchard (Gorgier) estime que le statut-type devrait prévoir une stabilisation des salaires.

M. Maire (Les Verrières) préconise le versement d'une subvention cantonale pour faciliter l'adoption du statut dans les communes économiquement faibles.

M. Banderet (Peseux) déclare que le salaire doit être fixé non pas en fonction des finances communales, mais en fonction du travail. Il approuve les démarches entreprises auprès des communes du Littoral et félicite le comité du résultat obtenu.

M. Buèche (Dombresson) fait remarquer que les communes du Val de Ruz ne font pas partie du Groupement des communes du Littoral. Il demande que le projet de statut soit soumis préalablement à chaque membre de la so-

ciété. Chacun aurait ainsi la possibilité de présenter ses remarques éventuelles au comité avant que le projet ne prenne une forme trop définitive.

Le président rassure le collègue Buèche. Nous en sommes encore au stade des discussions. Il va de soi que le projet de statut sera soumis aux administrateurs communaux.

A l'unanimité, l'assemblée approuve les conclusions du rapport du comité.

Fixation de la cotisation. - En raison des dépenses occasionnées par l'étude du statut du personnel communal, le comité propose de fixer la cotisation des membres actifs à Fr. 10.- par année et celle des membres honoraires en activité à Fr. 5.-.

Le président annonce que l'excédent des recettes, en fin d'exercice, sera utilisé pour la création d'un fonds destiné à payer les festivités du 30e anniversaire de la société.

A l'unanimité, l'assemblée vote la proposition du comité.

Divers. - M. Hostettler (La Sagne) demande s'il ne serait pas possible de fixer la date de l'assemblée générale un autre jour que le samedi. Il pense, en effet, que nous ne nous réunissons qu'une fois par an et qu'à cette occasion un jour complet de congé serait bien apprécié.

M. Matile (Fontainemelon) déclare que cette proposition n'est pas nouvelle, mais il faut penser à nos collègues qui sont seuls et qui, de ce fait, peuvent difficilement fermer leurs bureaux un jour entier.

M. Muriset (Valangin) déclare qu'il faut souvent fermer le bureau communal tout le jour par exemple lors des reconnaissances de coupes de bois ou séances de la commission de ta-xation. Alors, pour une raison aussi importante qu'une assemblée professionnelle, il pense que le bureau communal pourrait aussi être fermé un jour complet. Il appuie la proposition Hostettler.

Au vote, la proposition Hostettler est repoussée par 30 voix contre 9.

Avant de clôturer la séance administrative, le président remercie très chaleureusement les autorités communales de Saint-Blaise de leur hospitalité si aimable et généreuse.

=====

Le président présente ensuite M. Loys Huttenlocher, inspecteur-adjoint des contributions, qui a bien voulu accepter de venir parler aux administrateurs communaux d'un sujet d'une brûlante actualité, à savoir de " quelques aspects de la nouvelle loi fiscale ".

M. Huttenlocher, dans un exposé clair et solidement charpenté, émaillé de nombreuses citations et de traits d'humour, intéressa vivement son auditoire.

Après avoir recherché l'origine de la fiscalité, le conférencier déclare que la première loi fiscale en vigueur dans notre canton date du 24 novembre 1849, il y a un peu plus d'un siècle. En 1850, le produit de l'impôt s'est élevé, pour l'ensemble des contribuables de la République, à Fr. 250000.-.

Puis M. Huttenlocher parle du domicile fiscal qui n'est pas nécessairement le domicile légal, lieu où les papiers de légitimation sont déposés.

En guise de conclusion à son exposé, M. Huttenlocher cite quelques chiffres tirés de la statistique des contribuables:

en 1951, on compte 69.000.- contribuables dont le 70 % ont un revenu inférieur à Fr. 7.000.- par an.

1800 personnes ont une fortune supérieure à Fr. 100.000.- et le canton compte 80 millionnaires.

En 1951, l'impôt direct a produit la coquette somme de 24 millions.

Chaleureusement applaudi par l'assemblée, l'orateur est vivement remercié par le président qui déclare close la partie administrative de la 27e assemblée générale de la société des administrateurs et fonctionnaires des communes neuchâtelaises.

Sous la conduite de M.Marcel Roulet, vice-président du Conseil communal de Saint-Blaise, les administrateurs communaux visitent ensuite le temple paroissial dont la parfaite restauration fait leur admiration, en particulier les beaux vitraux du peintre-verrier Edmond Bille qui tempèrent, de magnifique façon, l'austérité de l'édifice.

Comme il se doit dans un village viticole, la journée n'aurait pas été parfaitement réussie sans une dégustation dans les caves du lieu, en l'occurrence chez MM.Bernard Clottu et Louis Perrier, deux encavages réputés.

Cet apéritif de qualité met chacun dans de bonnes dispositions et c'est dans une joyeuse ambiance que se déroule le déjeuner fort bien servi à l'Hôtel du Cheval Blanc.

Sous le majorat de table impromptu et pittoresque de notre vice-président, M.Clément Girard, du Landeron, plusieurs allocutions sont prononcées au cours de ce déjeuner.

C'est le président de la société, M.Robert Béguin, qui ouvre les feux. En termes excellents, il annonce la nomination de M.Camille Brandt, ancien chef du département de l'Intérieur, comme membre d'honneur de notre société. Il remercie ensuite les autorités communales et les encaveurs de leur réception aussi chaleureuse que généreuse et il a un mot de gratitude pour tous ceux qui ont assuré la réussite de la manifestation, en particulier nos collègues de Saint-Blaise, MM.Willy Berger et Charles Juan.

M.Pierre-Auguste LEUBA apporte ensuite le salut du gouvernement cantonal et souligne les excellentes relations qui existent entre l'Etat et les communes. Il relève combien les services des fonctionnaires communaux sont appréciés et il déclare que les revendications de ces respectables serviteurs de la collectivité sont légitimes. Il encourage le comité de la société à poursuivre ses efforts pour l'élaboration d'un statut qui englobe l'ensemble du personnel des communes neuchâtelaises.

M.Camille Brandt dit sa gratitude émue pour l'honneur qui lui est fait et M.Werner Ruesch, président de la commune de Saint-Blaise, apporte, pour terminer la partie oratoire, le salut des autorités et de la population et il souhaite à chacun une bonne fin de journée.

Une course en bateau à ce coin idyllique du Bas-Lac de La Sauge termine en beauté cette 27e rencontre annuelle des administrateurs et fonctionnaires communaux du canton.

Au nom du comité:
le secrétaire, le président,

Kardun

Reclus